



**République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202412-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **04 AVR. 2024**  
Publié le : **04 AVR. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.012**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu le compte de gestion 2023 du receveur ;

Vu le compte administratif 2023 présenté ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

En fonctionnement :

- Au titre de la clôture de l'année 2022, le résultat était de 5 431 166.97 € dont 1 265 296.09 € ont été affectés à l'investissement 2023, produisant un résultat excédentaire de 4 165 870.88 €.
- Au titre de l'année 2023, le résultat est de 1 906 865.86 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2022 de 6 072 736.74 €

En investissement :

- Au titre de la clôture 2022, le résultat était de – 757 103.05 €
- Au titre de l'année 2023, le résultat est de 537 045.25 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2022 de – 220 057.80 €
- Le solde des restes à réaliser de 2023 d'un montant de – 18 215.98 €, produit un résultat déficitaire de – 238 273.78 €

Le Président s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2023,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
  - En dépenses d'investissement : 3 133 426.61 €
  - En recettes d'investissement : 3 115 210.63 €➤ Soit un solde de – 18 215.98€
- **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2023 tels que résumés ci-dessous :
  - Un excédent de fonctionnement de : 6 072 736.74 €
  - Un déficit d'investissement de - 220 057.80 €➤ Soit un résultat total de : 5 852 678.94 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS

(Annexe : maquette CA)